

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

DECISION PREFECTORALE N° 112 /DP/J12/SAEF

PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION N° 001/C/J12/SAEF/CDPM/2026 DU 15/06/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 03775-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/BYD du 04 Juin 2026 POUR L'EXECUTION DE CERTAINS TRAVAUX DE ROUTE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

Lot 3 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR NGON- BILIK 1.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;
Vu la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
Vu la Loi N°98/013 du 14 Juillet 1998 relative à la concurrence ;
Vu le décret N°2025/355 du 22 Juillet 2025 portant nomination de **Madame SOP MOTE Adeline Claude Françoise épouse TCHOMGOUO NZALLI** aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;
Vu l'arrêté préfectoral N°160/AP/J12/SAEF du 25 juillet 2023 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;
Vu la décision N°000335/CAB/MINMAP du 13 juillet 2023 portant désignation des Présidents de certaines Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

- Vu** la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu** la circulaire N°00007/C/MINMAP du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de Régulation des Marchés Publics, Induits par les réformes du système des Marchés Publics ;
- Vu** le Dossier de Consultation d'Entreprises N°001/DCE/J12/SAEF/CDPM/2026 du 15/06/2026 suivant autorisation de gré à gré n° 03775-26/I/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/BYD du 04 juin 2026 pour l'exécution de certains travaux de route dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre;
- Vu** la proposition d'attribution N°004/L/J12/CDPM du 15 juillet 2026 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er: Le soumissionnaire, **ETABLISSEMENTS PENTAGONE II, BP : 00, TEL. 00**, est attributaire du projet, Lot 4 relatif aux **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR NGON- BILIK 1 dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre** pour un montant **Toutes Taxes Comprises de 100 000 000 (Cent millions) francs CFA** et un délai d'exécution de **quatre (04) mois** calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ngoumou, le **29 JUIL 2026**

Ampliations :

- ARMP/YDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

LE PREFET,

(Autorité Contractante),



*Mme Top Mote Adeline Claude
Françoise épouse Tchomgouo Nzalli
Administrateur Civil Principal*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

COMMUNIQUE N° 072/C/J12/SAEF DU 29 JUL 2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION N° 001/C/J12/SAEF/CDPM/2026 DU 15/06/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 03775-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/BYD du 04 Juin 2026 POUR L'EXECUTION DE CERTAINS TRAVAUX DE ROUTE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

Lot 3 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR NGON- BILIK 1.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

Par **Décision Préfectorale N° 112/DP/J12/SAEF du 29 JUL 2026**, communique que les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné sont les suivants :

LOT	SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TTC LU DES OFFRES EN CFA	MONTANT TTC CORRIGE DES OFFRES EN CFA	OBSERVATIONS
LOT 3	ETABLISSEMENTS TAYOU MICHEL, BP : 00, TEL. 699 89 64 48	RAS	RAS	Dossier administratif incomplet (absence de la décision de catégorisation ou de l'attestation)
	ETABLISSEMENTS PENTAGONE II, BP : 00, TEL. 00	99 586 857 (Quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent cinq cinquante-sept) francs CFA	99 586 857 (Quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent cinq cinquante-sept) francs CFA	RAS

Le soumissionnaire, **ETABLISSEMENTS PENTAGONE II, BP : 00, TEL. 00**, est attributaire du projet Lot 3 relatif aux TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR NGON- BILIK 1 dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, pour un montant Toutes Taxes Comprises de 99 586 857 (Quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent cinq cinquante-sept) francs CFA et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Préfecture de Ngoumou – Service des Affaires Economiques et Financières, pour l'établissement du marché correspondant./-

Ngoumou, le 29 JUL 2026

Ampliations :

- ARMP/YDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

LE PREFET,

(AUTORITE CONTRACTANTE)

